CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et PITTSBURG.

Le bateau-à-vapeur fin marcheur **OHIO**, capitaine Jesse Hart, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu, pour balance de fret ou passage, (ayant de bons emménagemens) s'adresser à bord, ou à

TOURNE et BECKWITH,
rue de Nelle-Levée, Nos. 28 et 29.
10 jan

POUR MANCHESTER (Rivière Yazoo)

Le bateau à vapeur **ABEONA** cap. GLOVER, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu pour les ports susdits. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
Nos. 28 and 29 New Levee,
31 déc

POUR LAFOURCHE. (Intérieur.)

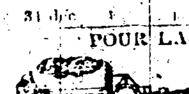

Le bateau à vapeur **ANDREW JACKSON**, capitaine Ryneon, tirant peu d'eau, ayant la chambre en haut, partira pour la destination ci-dessus mercredi, à midi. Pour fret ou passage, ayant d'excellents emménagemens, s'adresser à

TIERNAN, CUDDY & CO,
encoig. Gravier & Tchoupitoulas.
31 déc

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.

Le nouveau et superbe bateau à vapeur **ANDREW JACKSON**, ayant la chambre en haut, mesurant 100 tonneaux, tirant peu d'eau et ayant d'excellents emménagements pour les passagers. C'est un bateau du premier ordre. On le vendra à des termes accommodants, s'adresser à

TIERNAN, CUDDY & Co,
encoig. Gravier & Tchoupitoulas
31 déc.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI & PITTSBURG.

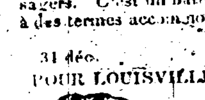

Le bateau à vapeur **CALEDONIA**, capitaine J. Moore, ayant une partie de son chargement engagée et allant à bord, partira immédiatement. Pour le reste du fret ou passage dans la chambre ou sur le pont, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH.
28 et 29, Nouvelle-Levée.

Paquets réguliers de la Nouvelle-Orléans, à St. Martinville, par les bateaux à vapeur **TRANSPORT & EXPERIMENT.**

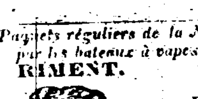

Le **TRANSPORT**, capitaine E. Patterson, partira de la Nouvelle-Orléans pour se rendre à Plaquemine, tous les samedis à midi, et de Plaquemine pour se rendre à la Nouvelle-Orléans tous les mardis après avoir échangé ses passagers avec le bateau à vapeur **EXPERIMENT**, qui arrivera de St. Martinville au village Sauvage tous les lundis, et repartira pour St. Martinville.

Ces bateaux sont pourvus d'un entrepôt pour recevoir les marchandises au village Sauvage, et d'une personne de confiance pour y surveiller. Le Transport n'allant pas plus loin qu'à Plaquemine, pourra en cas de mauvais tems, attendre pour débarquer le fret qui sera mis à son bord. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

(21 déc) DOUMEING & FUSELIER.

POUR LA MOBILE.

La goëlette paquebot **EMELINE**, capitaine Tollman, est prête à recevoir du fret. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bout du chemin à coulisses, ou à

TOURNE & BECKWITH,
rue de la Nlle-Levée, No. 28.
11 jan

POUR LE HAVRE.

Le navire **BOLIVAR**, capitaine A. C Child, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu pour le port cidessus. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

QUERTIER & BOUTIN.

[illegible] LE HAVRE.

[illegible] première classe **GROTON**, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret de [illegible] 2 à 300 balles coton ou passage, s'adresser à

FR. PERRET & GALLY,
rue Toulouse.
10 jan

POUR TAMPICO.

La goëlette **TWO-BROTHERS**, capitaine Harper, est prête à recevoir un chargement et partira sous peu. S'adresser à bord ou à

BENJ. BOOTH & Co.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier **HOPE**, doublé et chevillé en cuivre, partira pour le dit port, sous le plus bref délai. Pour fret et passage, s'adresser à

HARRISON, BROWN & CO.
7 jan

POUR LIVERPOOL.

Le navire américain **SENATOR**, capitaine Wm. Stacey, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 150 balles ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau No. 63, ou à

TIERNAN, CUDDY & CO,
encoig. Gravier & Tchoupitoulas.
6 jan

POUR LE HAVRE.

Le navire de 1re. classe le **GLOBE**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine B. K. Porter, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour ce fret, s'adresser à

I. OGDEN & CO, rue du Canal, No. 72.
4 jan

POUR LIVERPOOL.

Le navire de 1re. classe le **HEROLD**, capitaine Hull, a besoin d'environ 400 balles pour compléter son chargement et partira sous peu, s'adresser à

I. OGDEN & CO,
rue du Canal, No. 72.
1 jan

POUR LE HAVRE.

Le fin voilier navire A. I. **GULNARE**, capit. Watt, doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage avec d'excellents emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à

TIERNAN & CUDDY,
encoig. Gravier & Tchoupitoulas.
4 jan

POUR MARSEILLE.

Le brick fin voilier **VICTOR**, capitaine Carbonnet, ayant une partie de son chargement engagée. Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 103

POUR BORDEAUX.

Le navire français **L'EUCHARIS**, capitaine Maissin, partira pour le dit port, du 20 au 25 Janvier. S'adresser au capitaine pour les conditions du fret du passage, ou à M. OSMIN BIGOURDAN, rue Toulouse, No. 23.
31 déc

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin marcheur **ULYSSES**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Kennedy, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO, rue Royale, No. 117.
31 déc

POUR LA MOBILE.

La goëlette **PROTECTION**, capitaine Long, est maintenant en chargement sur la Levée, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

28 déc Thos. TOBY & CO.

A FRETER OU A LOUER.

Le fin voilier et beau navire **SENATOR**, capitaine HANY, de 500 tonneaux est prêt à recevoir du fret. Pour les conditions s'adresser à bord au capitaine, ou à TIERNAN, CUDDY & CO, coin Gravier et Tchoupitoulas.
28 déc

POUR LIVERPOOL.

Le navire américain **HERMITAGE**, capit. Badger, a besoin quelques centaines balles de coton, pour compléter son chargement. Pour fret, s'adresser à

24 déc BENJ. BOOTH & Co.

A FRETER.

Le brick de première classe **OMAR**, capitaine Burgess, peut prendre 150 à 165 boucauds de sucre, s'adresser à

I. OGDEN & Co,
rue du Canal, No. 72
26 déc

POUR LE HAVRE.

On a besoin de l'équivalent de 5 à 600 balles de coton pour compléter le chargement d'un navire de première classe. S'adresser à

HARRISON, BROWN & CO,
rue Royale, no. 117.
23 déc

POUR LA MOBILE.

La goëlette **SPLENDID**, capit. Smith, ayant une partie de son chargement allant à bord, partira mercredi, 25 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au chemin-à-coulisses, ou à

TOURNE & BECKWITH,
28 et 29, Nouvelle-Levée.
24 déc

20 ROULEAUX de cuir de semelles sèches et en vente chez G. ORAIN, rue de la Levée, No. 7
1 jan

TRAITES sur France, à vendre par P. J. TRICOU, rue St Louis.
7 jan

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 14 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu William Hazard, les esclaves suivants, savoir:

Esther, négresse âgée d'environ 22 ans, très bonne cuisinière et blanchisseuse; Washington, nègre âgé d'environ 27 ans, bon palfrenier et drayman; et Victor, d'environ 11 ans, garçon actif et intelligent.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant B. W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13 déc

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Jeudi, 30 janvier 1834, à midi, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, pour compte de la succession de feu William Vandegrift, l'esclave et les propriétés suivantes, savoir:

ESCLAVE.

Nancy, négresse âgée d'environ 45 ans, adonnée à la boisson.

BIENS FONDS.

12 TERRAINS au faubourg Washington, composant l'ilet No. 33, comme suit:

Le Terrain No. 1, ayant 56 pieds, 10 pouces de face à la rue de France, sur 138 pieds, 10 pouces de profondeur face à la rue du Génie dont il forme l'encoignure.

Le Terrain No. 2, ayant la même façade à la rue Lesseps et la même profondeur face à la rue du Génie dont il forme aussi l'encoignure.

Des Terrains Nos. 3, 4, 5 & 6, ayant chacun la même façade à la rue Lesseps et la même profondeur.

Le Terrain No. 7, ayant la même façade à la rue Lesseps et la même profondeur face à la rue des Libéraux, dont il forme l'encoignure.

Le Terrain No. 8, ayant la même façade à la rue de France et la même profondeur face à la rue des Libéraux, où il fait aussi l'encoignure.

Et les Terrains Nos. 9, 10, 11 et 12 ayant chacun la même façade à la rue de France et la même profondeur, c'est-à-dire chacun ayant 56 pieds 10 pouces de face, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur; le tout mesure anglaise, conformément au plan du dit faubourg Washington, dressé par M. Joseph Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de M. Gustave Légardeur, notaire en cette ville.

Conditions de la vente: L'esclave à 6 et 12 mois, et les terrains à 1 et 2 ans de crédit, respectivement du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les propriétés vendus jusqu'au paiement final. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, devant Chs. de Armas, not. pub. 30 déc

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, 31 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu John Penrice les esclaves ci-après décrits savoir: Larkin, mulâtre, âgé de 30 ans—John, mulâtre, âgé de 20 ans, Mary, négresse, âgée de 22 ans et son enfant Ellen, âgée de 7 ans; Dinah, négresse, âgée de 40 ans; George, nègre, âgé de 15 ans.

Conditions—Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

30 déc W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi 31 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Felicité Bunel veuve François Mayronne, jr.; l'esclave ci-après décrit, savoir: Eulalie, négresse créole, âgée de trente ans, bonne marchande de lait.

L'esclave étant malade, est vendue sans garantie quant aux maladies, mais avec toute autre garantie.

Conditions de la vente, comptant.

Par ordre de la cour, W. F. C. DUPLESSIS, rég.

L'acte de vente sera passé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

30 décembre

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—*Vente le Régister des Testamens.*—Succession de P. B. Penny, Oliver Akin et E. W. Gregory et Noah Harrington junr., exécuteurs de P. B. Penny.—En vertu d'un jugement rendu dans cette affaire par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 29 janvier 1834, à midi, à la Bourse, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de Terre situé dans le faubourg Lacourse ou Annonciation, au-dessus de cette ville, désigné par le No. 12 de l'ilet, No. 20, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue Oranger, sur 150 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: $1575, avec intérêt et frais, payables comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, Rég.

N B L'acte de vente sera passé par devant Wm Christy notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 déc

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 21 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, pour compte de la succession de feu Alexandre Norbert Broutin, rue Royale entre les rues Ste Anne et Dumaine, le fonds d'une boutique de confiseur, et autres effets mobiliers. Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,

8 jan W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 22 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Gervais, veuve Larchevêque alias Larche, les esclaves et la propriété foncière ci-après décrits, savoir:

1° Annette, griffonne âgée d'environ 25 ans, domestique de maison.

2° Eulalie, mulâtresse âgée d'environ 15 ans, domestique de maison.

3° Agénore, mulâtre âgé d'environ 12 ans, domestique de maison.

4° Alfred, mulâtre âgé d'environ 8 ans, domestique de maison.

5° Amélie, mulâtresse âgée d'environ 2 ans et demie.

6° Louis, nègre âgé d'environ 60 ans, déhanché et borgne.

7° Francis, nègre âgé d'environ 55 ans; fou.

8° Marie, négresse âgée d'environ 55 ans, ayant un rhumatisme.

9° Françoise, mulâtresse âgée d'environ 60 ans, ayant un rhumatisme.

PROPRIETE FONCIERE.

1° Un lot de terre situé dans la rue Dorsière, entre les rues du Canal et de la Douane, désigné par le No. 13, ayant (mesure française) 65 pieds de face, plus ou moins à la rue Dorsière, sur 125 pieds de profondeur plus ou moins, conformément au titre et les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Les esclaves à 6 et 12 mois de crédit, et la propriété foncière aux conditions suivantes; 4 mille piastres à 4 mois de crédit, huit mille piastres payables le 4 mars 1835, et la balance à 18 mois de crédit, le tout en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,

23 déc W F C DUPLESSIS, rég

N. B.—Les actes de vente seront passés par devant L. H Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 22 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse pour compte de la succession de feu Jean Mercier, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

Un lot de terre situé rue de la Levée, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 63 pieds 10 pouces 7 lignes sur 181 pieds 2 pouces de profondeur (mesure américaine) borné sur la ligne supérieure par la propriété de madame Plantevigne, et sur la ligne inférieure par la propriété de sieur de Pontalba.

Si la propriété ci-dessus décrite ne rapporte pas le prix de l'estimation, elle sera de suite vendue selon les divisions des plans dressés par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 15 décembre 1832, qui seront exposés à la Bourse avant et le jour de la vente; savoir:

Le lot no. 1, sur le plan dressé par Joseph Pilié, le 15 décembre 1832, mesurant 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue de la Levée, sur 117 pieds de profondeur entre deux lignes parallèles, borné d'un côté par la propriété de madame Plantevigne, et de l'autre par le lot no. 2 du dit plan.

Le lot no. 2 attenant au lot ci-dessus décrit et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 3 attenant au lot no. 2, mesurant 21 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 181 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de Joseph de Pontalba, ayant la même largeur tout le long la ligne qui le sépare du lot no. 2, ensuite ouvrant de 42 pieds 7 pouces et 4 lignes entre deux lignes parallèles jusqu'à ce qu'il joigne sur la ligne supérieure la ligne inférieure.

Conditions de la vente: Un et deux ans de crédit en billets endossés, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, les dits billets seront divisés en coupons.

Par ordre de la cour, W. F. C. DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 d

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Frederick Fry a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu H. McPherion, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

11 jan W F C DUPLESSIS, rég.

140 BARILS de whiskey rectifié; 60 do. do. ordinaire; 20 demi barils de Thourout; 50 petits barils de beurre; 20 barils do.; 229 barils de haricots en vente chez G. ORAIN, rue de la Levée, No. 7

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 29 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James McKenna, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé dans la rue des Magasins, désigné par le No. 98, entre les rues Poydras et Girod, ayant mesure française 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur 97 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: $1600 payables comptant, l'acquéreur devra se charger du paiement d'un bill dû, échéant le 21-24 avril 1834 de $1704,35 cents, et la balance payable à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de Branch Miller, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 27 déc

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 23 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour compte de la succession de feu Charles Laurel, h. c. l., la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un Terrain ayant mesure française, 30 pieds de face, sur 180 pieds de profondeur, rue Julie, entre les rues Philippa et Baronne, sur lequel se trouve 4 bâtisses en bois, un puits &c.

Conditions de la vente: Moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

N. B. L'acte de vente sera passé devant Louis H. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 23 déc

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 3 février 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Louis Rub, les propriétés ci-après décrites savoir:

1° Un Terrain situé au faubourg Delord, désigné par le No. 33 ayant (mesure française) 51 pieds de face à la rue Hercule, sur 115 pieds de profondeur; lequel terrain sera vendu divisé en deux lots conformément à un plan qui sera exposé à la vente. 2° Un Ilet contenant 12 terrains situé à Milnebourg, sur le lac Pontchartrain, le dit ilet désigné par le No. 77, sur un plan dressé le 16 mai 1831, par Louis Bringier, arpenteur général de cet état, et mesurant mesure française 300 pieds de face à la rue des Chevreuils, 300 pieds de face à la rue des Sapens, 290 pieds de face à la rue Mexico et 290 pieds de face à l'avenue d'Edinburgh.

3° 5 Terrains situés dans le nouveau faubourg Marigny, savoir: 1° Trois désignés par les Nos. 8, 9 et 10, de l'ilet No. 104, No. 8, mesurant 60 pieds de face à la rue de la Loi, sur 150 pieds de profondeur, No. 9, mesurant 60 pieds de face à la rue Annette, sur 120 pieds de profondeur; et, 2° Deux terrains désignés par les Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 105, le premier formant encoignure, mesurant 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue de la Loi, et le second mesurant aussi 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur.

4° Deux Terrains situés dans le faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désigné sur le plan dudit faubourg par les Nos. 30 et 31; le lot No. 30, mesurant 58 pieds 6 pouces de face à la rue Carroll, sur 116 pieds de profondeur, et le lot No. 31 attenant au dit lot No. 30, et mesurant 58 pieds 6 pouces de face à la dite rue Carroll sur 116 pieds de profondeur.

Conditions de la vente—Les terrains au faubourg Delord, payables moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit; les deux terrains dans le faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit. L'ilet à Milneburgh sera vendu comme suit savoir: L'acquéreur devra se charger du paiement d'un billet de $76 dû sur le dit ilet et payable le 16 mars 1834, et de payer comptant la balance du prix de l'adjudication. Les 5 terrains situés dans le nouveau faubourg Marigny seront vendus séparément, l'acquéreur devra se charger du paiement d'un billet de $40 dû sur les dits terrains et payable le 12 juin 1834, et de payer la balance comptant. Les billets qui devront être fournis pour les terrains des faubourgs Delord et Lafayette, seront endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

3 jan W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 4 février 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Jolibois alias Jean-Baptiste Jolibois, h. c. l., la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Terrain situé dans le faubourg Marigny, dans la rue d'Amour, entre les rues de l'Union et des Français, ayant mesure française environ 30 pieds de face à la rue d'Amour sur 120 pieds ou environ de profondeur et il y a sur le dit terrain une vieille maison en bois, divisée en deux appartements et deux cabinets, séparés par une galerie, une vieille cuisine &c.

Conditions de la vente: Moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour. W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. L'acte de vente [illegible] Gustave Le Gardeur, not. pub., [illegible] 3 jan

PAROISSE D'OR[illegible] par le Régister [illegible] d'un ordre de l'hon. Cour des [illegible] paroisse de la Nouvelle-O[illegible] vente mardi, le 4 février 1834, à m[illegible] cession de feu [illegible]

Henriette, âgée d'environ — ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, mais elle est vendue sans autre garantie que celle du titre, qui est basée sur la responsabilité personnelle de J. M. Vottier de cette ville, qui a donné sa garantie personnelle du titre de la dite esclave au vendeur de feu M. Lefris.

Hélène, âgée d'environ 35 ans avec ses trois enfans, nommés Michel âgé d'environ — ans, José, âgé d'environ — ans et Henri âgé d'environ 5 mois.

Hélène est cocher, d'un bon caractère et bonne cuisinière et est pleinement garantie; elle est un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant B. W. Miller, not. public, aux frais des acquéreurs. 3 jan

PAROISSE D'ORLEANS *Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 5 février 1834, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu François Jacquet, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un Terrain situé en cette ville, dans la rue Bourgogne, entre les rues des Ursulines et Hôpital, ayant environ 25 pieds de face (mesure française) sur 100 pieds de profondeur, sur lequel il y a une maison de 60 pieds de long, dont 33 pieds briquetés entre poteaux, et 33 en [illegible], et autres constructions dans la cour.

Un Terrain situé dans le faubourg Marigny, rue des Français, entre les rues de Craps et d'Amour, ayant environ 50 pieds de face sur 150 pieds de profondeur, sur quel il y a une petite maison de deux appartements, cabinets et une mauvaise cuisine.

Conditions de la vente: La propriété de la rue Bourgogne, entre Ursulines et Hôpital, comptant, et celle du faubourg Marigny, dans la rue des Français à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant L H Féraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 3 jan

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 6 février 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Dennison, les esclaves ci-après décrits, savoir:

Anne, négresse âgée de 45 ans; Sam, nègre âgé de 15 ans.

Conditions de la vente: 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour. W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés chez B. W. Miller, not. pub., aux frais des acquéreurs. 3 jan

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, 7 février, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michel Bridon, l'esclave ci-après décrit, savoir: Isaac, nègre.

Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la Cour,

6 jan W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 10 février, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Nicholas Justin Hugon, les lots de terre ci-après décrits, savoir:

Deux lots de terre contigus, situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 10 et 11, de l'ilet No. 63 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 juin 1830, et annexé à un acte du 2 juillet 1830, en l'étude de Charles Janin, alors notaire. Les dits lots de terre ayant chacun (mesure française) 60 pieds de face à la rue de l'Union, entre les rues Célestine et Joséphine, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant T. Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 7 jan

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves *Vente par le Régister des Testaments.*—Mercredi 15 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession d'Agnès Grissenger, décédée épouse de Louis Vivien, les esclaves suivants, savoir:

1° Une mulâtresse nommée Adéline, âgée d'environ 18 ans, domestique de maison et gardienne d'enfants.

2° Ben-Birco, âgé d'environ 18 ans, cigarrier.

3° Robert Cerier, âgé d'environ 18 ans, cigarrier.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Par ordre de la Cour, W F C DUPLESSIS, Rég

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant A Mazureau, not. pub., aux frais des acquéreurs. 12 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR DUTILLET & MOSSY.

IL sera vendu, le mercredi, 15 janvier prochain, et les jours suivans, à l'heure de midi, et au café de la Nouvelle-Bourse, en cette ville, par ordre de la Cour des Preuves de cette ville et paroisse d'Orléans, les biens ci-après décrits, dépendant de la succession de feu Sieur Simon Cucullu, savoir:

BIENS-FONDS.

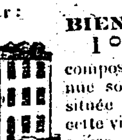

1°. Vingt Lots de Terre, composant l'habitation-sucrerie, connue sous le nom d'habitation Cucullu, située à environ 8 milles au-dessous de cette ville, et au même bord, dans la paroisse St. Bernard; 19 de ces lots mesurant chaque, chaque, 1 arpent de face au chemin public, sur une profondeur qui s'étend jusqu'aux limites du fort Bienvenu, et varie entre 101 et 111 arpens, les lignes courant parallèlement; et le vingtième lot mesure 16 toises de face au dit chemin, sur une plus grande profondeur, et ouvre considérablement dans le fond; ensemble les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur chacun des dits lots de terre; consistant en maison de résidence et autres édifices; une machine à vapeur de la force de 25 à 30 chevaux, un moulin à scie en grande partie monté, équipage, sucrerie, purgerie, &c.

On vendra ensemble les droits à la batture qui correspondent à chacun des dits lots de terre; ainsi que les droits et réclamations que la succession a sur toute profondeur ultérieure qui s'étend jusqu'au Lac Borgne, et s'étendrait jusqu'au fort du Chef Menteur ou au Lac Pontchartrain, et sur un morceau de terre réservé par les Etats-Unis pour l'emplacement du fort Bienvenu qui se trouve presqu'en entier enclavé dans les limites de la dite habitation. Tel au reste que le tout se trouve figuré sur un plan dressé le 20 septembre 1833, par Louis Bringier arpenteur, et qui sera exposé à la Bourse, quelques jours avant la vente.

Cette terre est incontestablement une des mieux situées et des plus avantagées de cet Etat; placée à proximité de la ville, elle offre un site convenable pour des maisons de plaisance, et en outre, elle est parcourue en tous sens par des bayous, presque tous navigables, qui contribuent à l'assainir et à la dessécher; un canal creusé facilite aux Pêcheurs du Village des Catalans, établi dans les limites de cette terre, une communication directe avec cette ville, et pourrait devenir une source de revenus.

2°. **2 LOTS DE TERRE,** situés en la paroisse Plaquemines à environ 17 lieues au-dessous de cette ville et du même bord; ayant chaque 20 arpens de face au fleuve, sur 17 arpens de profondeur; le tout conformément au plan dressé le 7 novembre 1833, par Ls. Bringier.

TERRAINS & MAISONS.

3°. **1 LOT DE TERRE,** situé en cette ville, et mesurant 37 pieds, 3 pouces face à la rue de Chartres, sur 115 pieds, 1 pouce de profondeur, ensemble la maison en briques à 3 étages, cuisine et autres bâtisses en briques qui s'y trouvent; conformément au plan dressé le 18 septembre dernier, par le dit Ls. Bringier; cette propriété est celle connue sous le nom de Boulangerie de Boury.

4°. **1 LOT DE TERRE,** situé en cette ville, à l'encoignure des rues Condé et Dumaine, mesurant 21 pieds face à la rue Condé, sur 75 pieds 1 pouce et demi de profondeur et face à la rue Dumaine, ensemble la maison en briques à 3 étages, cuisines et autres dépendances qui s'y trouvent; cette propriété est celle occupée par Oriol & Co., pharmaciens.

5°. **1 AUTRE LOT DE TERRE,** adjoignant le précédent et mesurant 21 pieds 5 pouces face à la rue Condé, sur 75 pieds 1 pouce et demi de profondeur, avec les mêmes bâtisses que dessus.

6°. **1 AUTRE LOT DE TERRE,** adjoignant le précédent, ayant 22 pieds 5 pouces face à la rue Condé, sur 75 pieds, 1 pouce et demi de profondeur, ayant aussi les mêmes bâtisses.

7°. **1 LOT DE TERRE,** situé en cette ville, rue des Ursulines, mesurant 25 pieds de face, sur 159 pieds 6 pouces de profondeur; sur lequel se trouve une maison en briques et à étages avec [illegible] en briques, [illegible], &c., avec cour et arrière cour; cette propriété est celle occupée par M. Desmares et désignée par le No. 51.

8°. **1 AUTRE LOT DE TERRE,** adjoignant le précédent et de la même contenance; ayant dessus les mêmes bâtisses.

Cette propriété désignée par le No. 56 est celle occupée par M. Valérien Allain, fils.

9°. **UN AUTRE LOT DE TERRE** adjoignant le précédant, de la même contenance et de la même description.

Cette propriété désignée par le No. 58 est occupée par M. Armand Pitot, et a droit de mitoyenneté au mur du voisin.

10°. **UN LOT DE TERRE** situé au faubourg Marigny, à l'encoignure nord-est des rues des Français et Moreau, désigné par le No. 1, sur un plan dressé le dix huit septembre dernier, par L. Bringier, et mesurant 26 pieds [illegible] pouces face à la rue Moreau, sur 52 pieds de profondeur et face à la rue des Français, ensemble les édifices qui s'y trouvent.

11°. **LE LOT** No. 2, adjoignant le précédent, mesurant 22 pieds [illegible] face à la rue Moreau, sur 52 pieds de profondeur, ensemble les édifices qui s'y trouvent.

12°. **LE LOT** No. 3 adjoignant les précédens, mesure 30 [illegible] de face à la rue des Français, sur 55 pieds 4 pouces de profondeur, ensemble les édifices qui s'y trouvent.

13°. **LE LOT** No. 4, situé à l'encoignure sud-est des rues Moreau et des Français, mesure 31 pieds 5 pouces face à la rue Moreau, sur 58 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue des Français, avec les édifices qui s'y trouvent.

14°. **LE LOT** No. 5, mesure 32 pieds 10 pouces face à la rue Moreau, sur 88 pieds 3 pouces et plus de profondeur, ensemble les édifices qui s'y trouvent.

15°. **LES LOTS** Nos. 6 et 7, mesurent chaque 30 pieds 4 pouces face à la rue Moreau, sur une profondeur qui varie de 92 pieds 8 pouces à 92 pieds 10 pouces; ensemble les divers édifices qui y trouvent.

16°. **ET LE LOT** No. 8 mesure 39 pieds 4 pouces et demi face à la rue des Français, sur 128 pieds de profondeur, la ligne de fond pied environ 4 pieds; ensemble les bâtisses qui sont dessus.

17°. **UN LOT DE TERRE** situé au même faubourg rue des Grands-Hommes, entre Marigny et Mandeville, ayant 55 pieds 1 pouces de face, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, avec les édifices qui se trouvent dessus.

18°. **CINQ LOTS DE TERRE** situés au Nouveau Faubourg Marigny, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan particulier, et situés dans l'ilet compris entre les rues St. Antoine, Morales, Annette et Bons-Enfans, les lots Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurant chacun 32 pieds face à la rue St. Antoine, sur 96 pieds de profondeur; le No. 1, fait encoignure aux rues St. Antoine et Morales; et le No. 5, mesure 32 pieds face à la rue Morales, sur 128 de profondeur. Toutes les propriétés ci-dessus décrites seront vendues conformément aux plans dressés par L. Bringier, arpenteur, et qui seront exposés à la Bourse quelques temps avant le jour de la vente.

ESCLAVES.

1°. Les **ESCLAVES** suivans attachés au service particulier de la famille du défunt: *Pierre*, nègre âgé d'environ 24 ans, domestique de maison, cocher et cuisinier, mauvais sujet; *Jane* ou *Jenny*, négresse de 20 ans, domestique de maison et un peu couturière, pleinement garantie; et tous les droits de propriété de la succession à un esclave nommé *Etienne*, nègre de 19 ans, bon maçon et actuellement en marronnage hors des Etats-Unis.

2°. **172 TETES D'ESCLAVES** de l'un et l'autre sexes, et tous âges, employés à l'exploitation de la sucrerie. La plupart sont de jeunes nègres créoles et à talens et presque tous bons sujets, savoir: *Néron*, nègre commandeur, forgeron, entendu à conduire une machine à vapeur, un bon cordonnier, âgé d'environ 42 ans; *Alfred*, charpentier, tonnelier et cordonnier, âgé d'environ 40 ans; *Alfred*, charpentier, âgé d'environ 29 ans; *Alphonse*, bon tonnelier, travaillant un peu à la charpente, âgé d'environ 22 ans; *Andrew*, charretier, laboureur, âgé d'environ 17 ans; *Antoine*, nègre de champ et calfat, âgé d'environ 50 ans; *Bastien*, créole, charretier, laboureur, âgé d'environ 27 ans, *Bell*, nègre de champ, cocher, âgé d'environ 20 ans; *Billy*, charretier, laboureur âgé d'environ 15 ans; *Bob*, charretier, laboureur, âgé d'environ 21 ans; *Boomfield*, charretier; laboureur et cordonnier, âgé d'environ 26 ans; *Carolina*, charretier, laboureur, âgé d'environ 20 ans; *Charles*, nègre de champ, âgé d'environ 28 ans, *Charles*, nègre de champ, âgé d'environ 38 ans; *Clem*, charretier, laboureur âgé d'environ 23 ans, *Daniel*, nègre de champ, âgé d'environ 22 ans; *Frank*, charretier, laboureur, âgé d'environ 20 ans, *Isaac*, forgeron, âgé d'environ 32 ans; *Jacob*, nègre de champ, âgé d'environ 26 ans; *Jacob*, charretier, laboureur, âgé d'environ 24 ans, *Jean-Baptiste* créole charretier, laboureur, âgé d'environ 29 ans; *Jordan*, nègre de champ, âgé d'environ 25 ans; *John*, nègre de champ, âgé d'environ 27 ans; *Lewis*, nègre de champ et entendu à conduire une machine à vapeur et scieur de long, âgé d'environ 28 ans; *Ned*, nègre de champ, âgé d'environ 29 ans; *Ned*, charpentier, âgé d'environ 19 ans; *Ned*, charretier, laboureur, âgé d'environ 30 ans; *Parker*, nègre de champ, âgé d'environ 55 ans; *Plenty*, maçon, âgé d'environ 40 ans; *Phébus*, nègre de champ, âgé d'environ 60 ans; *Louis*, créole, charpentier, tonnelier et sucrier, âgé d'environ 52 ans; *Richard*, charpentier, âgé d'environ 25 ans; *Billy*, charpentier, laboureur, âgé d'environ 21 ans; *Robert*, nègre de champ, âgé d'environ 22 ans; *Sam-Clark*, nègre de champ, âgé d'environ 21 ans; *Petit-Sam*, nègre de champ, âgé d'environ 16 ans; *Sam*, palfrenier, âgé d'environ 63 ans, *Simon*, nègre de champ, âgé d'environ 24 ans, *Turner*, nègre de champ, tonnelier, âgé d'environ 30 ans, *Will*, tonnelier, âgé d'environ 28 ans; *William*, charpentier, âgé d'environ 38 ans; *Tafy*, nègre de champ, âgé d'environ 15 ans; *Steven*, nègre de champ, âgé d'environ 13 ans; *Jack*, charretier, âgé d'environ 18 ans; *Bard*, négrillon, âgé d'environ 10 ans; *Joe*, charretier, âgé d'environ 20 ans; *Bristol*, charretier, âgé d'environ 17 ans; *Hannah*, négresse de champ, âgé d'environ 16 ans; *Arsène*, blanchisseuse et repasseuse, âgée d'environ 40 ans; *Charlotte*, couturière, âgée d'environ 19 ans; *Elty*, de 22 ans, et son enfant de 10 mois; *Har-Esther*, négresse de champ, âgée d'environ 60 ans; *Harriett*, négresse de champ, âgée d'environ 24 ans; *Harriett*, négresse de champ, âgée d'environ 20 ans; *Henriette*, négresse de champ, âgée d'environ 14 ans; *Julie*, négresse de champ, âgée d'environ 22 ans; *Judith*, négresse de champ, âgée d'environ 23 ans; *Lear*, négresse de champ, âgée d'environ 23 ans; *Mariane*, couturière et domestique, âgée d'environ 22 ans, et son enfant d'environ 2 ans; *Mariane*, négresse de champ, âgée d'environ 14 ans; *Marie Thérèse*, négresse de champ, âgée d'environ 63 ans; *Nancy*, négresse de champ, âgée d'environ 25 ans; *Nancy*, négresse de champ, âgée d'environ 12 ans; *Mary*, négresse de champ, âgée d'environ 16 ans; *Patsey*, négresse de champ, âgée d'environ 25 ans; *Rosette* créole, négresse de champ et cuisinière, âgée d'environ 20 ans; *Sophie*, négresse de champ, âgée d'environ 23 ans; *Vénus*, âgée d'environ 20 ans, et son enfant de 2 mois; *Zabelle*, négresse de champ, âgée d'environ 22 ans; *Sacky*, négresse de champ, âgée d'environ 25 ans; *Aimée*, couturière, âgée d'environ 19 ans.

ACTIONS DE BANQUES ET AUTRES.

13 actions de la Compagnie des Canaux de Barataria et Lafourche, payées en plein.

12 actions de la Compagnie d'Assurance des Négociants, sur lesquelles $360 ont été payées.

110 actions de la Compagnie du Rail Road, payées en plein.

56 actions de la Compagnie des Architectes, payées en plein.

84 actions dans la même Compagnie, sur lesquelles 3-16 ont été payés.

10 actions de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée, payées en plein.

23 actions de la même Compagnie, sur lesquelles $2340 ont été déjà payées, et une partie de la balance est payable à 12, 18, 24, 30 et 36 mois, à partir du 4 février 1833; l'acquéreur devant se faire charge du paiment des billets fournis à cet effet par le dit feu Simon Cucullu, se montant à $3,450.

90 actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, payées en plein.

10 actions de la même Banque, sur lesquelles 3-5 ont été payés.

30 actions de la même Banque, sur lesquelles 4-5 ont été payés.

97 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.

CONDITIONS:

1°. Les actions de Banque et de Compagnie payables à 60 jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire.

2°. Les esclaves payables à 1 et 2 ans de crédit, en billets par coupons, assurés par hypothèque spéciale et endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire.

3°. Les biens-fonds situés tant en cette ville que dans les paroisses St. Bernard et Plaquemines, payables à 1 et 2 ans de crédit en billets par coupons endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Tous les billets fournis, devront être faits payables en l'une des Banques de cette ville.

N. B. Dans le cas où l'adjudication des deux tiers des 20 lots de terre premièrement décrits, n'aurait pas lieu et ne s'élèverait pas à l'estimation déterminée par l'assemblée de famille de l'héritier mineur, alors, et de suite on procédera à la mise aux enchères de l'habitation sucrerie en bloc, avec tous les esclaves y attachés les animaux, outils aratoires et autres dépendances, &c. à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Et dans le cas où la vente de l'habitation aurait lieu par lots, il sera procédé le lundi, 25 janvier 1834, par le juge de paroisse de St. Bernard, sur l'habitation ci-dessus décrite et à dix heures du matin, à la vente et adjudication des objets suivans dépendant de la dite terre, savoir: 25 chevaux, 3 mulets, 15 paires boeufs de tire, 25 vaches et jeunes veaux, 16 moutons, charettes à cheval et à boeufs, harnais, pioches et autres objets d'agriculture, ainsi qu'une voiture et un cabriolet, &c.

CONDITIONS:

Toutes sommes au-dessous de $200 comptant; et au-dessus à quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 2 décembre—1&2ns

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu, lundi, 20 janvier, à la Bourse Hewlett, à midi, les propriétés suivantes; savoir:

No. 22. Un **LOT DE TERRE** mesurant 60 pieds de face à la rue Désirée, situé au faubourg Montreuil, sur 120 pieds de profondeur.

No. 23. A les mêmes dimensions que le No. 22, et lui est adjoignant.

No. 24. Est une encoignure qui mesure 60 pieds de face à la rue Désirée sur 120 pieds de profondeur à la rue Clara.

De Plus: Un lot de terre, situé au Nouveau Faubourg Marigny, mesurant 60 pieds de face à la rue l'Amour, sur 120 pieds de face et de profondeur à la rue Bagatelle, ensemble avec les bâtisses qui sont dessus. Conditions: un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 3 nov

$25 DE RECOMPENSE.

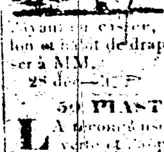

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre **JACQUES**, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds [illegible] pouces [illegible] parlant l'anglais et le français, il a une [illegible] figure maigre; il avait sur le corps [illegible] de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.

28 déc FORSTALL & CO.

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte et l'appréhension des voleurs qui sont entrés [illegible] dans la maison, rue de la Douane, No. [illegible], dans la nuit du 20, et en emportèrent un tiroir d'argenterie, une quantité de cuillères d'argent, à manches d'ivoire, une paire de pincettes à sucre, 3 paires de bottes neuves et plusieurs autres objets. Les cuillères étaient marquées, M. E. W. Le tiroir qui contenait ces objets appartenait à un buffet et faisait une loupe de verre taillé.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque [illegible] les susdits voleurs, ou une proportionnée pour tous renseignements qui pourront conduire à les découvrir.

M. WALTON,
23 déc rue de la Douane, nos. 12 et 14.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné une négresse de 18 à 19 ans, appartenant à Mme. Gilogne, nommée *MARIA* [illegible], d'une forte constitution, figure ronde, les lèvres saillantes, taille de 4 pieds à peu près; parlant français et anglais. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cette ville. Les capitaines de navires et de bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis par les lois.

8 jan H. LAROCHE.

ESCLAVE MARRON DETENU DANS LA GEOLE DE POLICE DE LA PAROISSE DONALDSONVILLE.

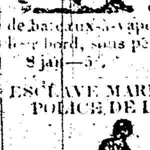

IL a été conduit, à la geole de police de la dite paroisse, un nègre se nommant **ELECK**, et se disant appartenir à MM. Pucch, Hein & Co, marchands à la Nouvelle-Orléans, il est parti marron de l'habitation. Le dit nègre avait lorsqu'il a été conduit à la geole une chaine fermant à clef, il est âgé de 23 à 24 ans, et il mesure 5 pieds 3 ou 4 pouces. Les propriétaires sont invités de le faire retirer de la geole en se conformant à loi.

ROBERT SCOTT,
27 déc—4,1ps pour H. Trehle, shérif.

RECU par le Tallahassee, de Liverpool, 50 balles mantas épaisses grise de 36 pouces, 14 balles étoiles longues de 32 et 10 pouces de long, 23 balles mantas blanches, 10 balles quimones, 8 balles indiennes bleues et blanches, 12 balles percale blanches et noires imprimées, 53 balles moleskins assorties, 6 balles velvetines, 6 balles satins en couleur, choisis pour le marché mexicain, ayant droit au drawback, à vendre par

1 jan. HARRISON, BROWN & CO.

AGENCE POUR ACHAT D'ESCLAVES A RICHMOND, EN VIRGINIE.

LES soussignés sont prêts à recevoir les ordres des Marchands, Planteurs et manufacturiers du Sud et autres personnes pour l'achat et livraison d'esclaves hommes et femmes de 10 à 25 ans, y compris des artisans, laboureurs, ouvriers de champ, domestiques de maison &c. Tous achats ou ventes effectués par l'entremise des soussignés seront exécutés conformément à la loi, accompagnés de documents légaux, garanties &c. Les conditions seront moitié du prix d'achat, payable à Richmond en donnant l'ordre et la balance lors de la livraison de l'esclave acheté.

☞ Les lettres par la malle devront être affranchies.

JAMES McFALL & CO,
courtiers d'esclaves à Richmond, en Virginie.

Le Louisiana Advertiser et l'Abeille de la Nelle. Orléans; l'Aigle de Donaldsonville; Le Courier de Natchez, l'Advocate de Vicksburg, le Correspondant de Port Gibson; le Palladium de Covington et le Phoenix de St. Francisville inséreront l'avis ci-dessus pendant un mois et enverront leurs comptes accompagnés des journaux contenant l'avis à James McFall & Co., qui paieront le montant. 31 déc

A VENDRE par les soussignés—36 caisses vin de Bordeaux, Château-Léoville, qu'on cédera à bon compte pour clore une facture; 20 paniers vin de Champagne, toute 1re. qualité; 25 caisses vin de Bourgogne, Chamberlin, Romanais et Nuits, 1re. qualité: 15 balles Indienne française, fond jaune; 3 do. do. do. rouge, convenable pour les marchés mexicains; 5 pipes Eau-de-vie de Cognac, 4ème. preuve; 5 do. véritable Genièvre de Hollande, 1re. qualité; 50 balles coton écrus, de 28 pouces de large; 30 do. do. de 37 do. do.; 1 caisse do. blanc de 45 do. do.;—En débarquement 56 balles couvertures à nègres, 3 points, 1re. qualité, de la manufacture de M. Granier.

T. NICOLET & CO,
31 déc rue Toulouse, No. 30.

Succession de Joseph Bastide.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice et le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, la dite administratrice et le dit curateur déchargé de leurs fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,

11 jan W. F. C. DUPLESSIS, rég.

WINE FROM MARSEILLES, for sale by
dec 23 J. MAGER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 18 janvier courant, à midi, à la Bourse Hewlett,

4 Terrains de 30 pieds de face, sur 107 de profondeur, mesure américaine.

Le No. 13, fesant face à la rue St. Paul, entre les rues Gravier et Commune, formant la limite avec la propriété de Jno. Dawson.

Le No. 14, faisant face aussi à la rue St. Paul, entre les rues Gravier et Commune, fesant limite avec le No. 13.

Le No. 15, faisant face à la rue Girod, entre Gravier & Commerce, faisant limite avec la propriété de Jean Marchant et du No. 13.

Le No. 16, faisant aussi face à la rue Girod, entre Gravier et Commune, faisant la limite avec le No. 15.

Les dits terrains sont entourés, banquette faite, et n'ont point besoin de remblais.

Conditions: 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Octave de Armas, notaire public. 4 jan

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu mercredi prochain, 15 janvier 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain No. 4, dans l'ilet No. 70, ayant 32 pieds de face sur le côté Ouest de la rue Dumaine, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur entre les rues Claiborne et Robertson. Aussi, un autre terrain, ayant les mêmes dimensions.

Conditions: un an de crédit, en billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Wm. Boswell, not. pub., aux frais des acquéreurs.

Aussi, la négresse Suzanne, âgée d'environ 15 ans, bonne blanchisseuse, et couturière, bonne domestique et couturière, parlant français et anglais, créole du pays, pleinement garantie.

Conditions, 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Aussi, la négresse Suzy, âgée d'environ 30 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et bonne plaisante. Elle est pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi, excepté qu'elle boit de temps en temps avec ses deux enfants, l'ainé Alfred, âgé de 9 ans, le second, Jan, âgé de 3 ans.

Conditions comme ci-dessus. 6 jan

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le mardi, 15 janvier 1834, à midi, à la Bourse, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 11 décembre courant, les biens ci-après dépendant de la succession de feue dame Céleste Lessassier veuve P. Voisin, savoir:

1° Arthemise, négresse créole âgée de 18 ans, domestique de maison, un peu cuisinière.

2° Manette, négresse âgée de 60 ans; cuisinière et blanchisseuse.

3° Un Lot de Terre situé au faubourg Ste. Marie, formant l'encoignure des rues St. Joseph et des Magasins, ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue St. Joseph, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue des Magasins; ensemble une maison et une cuisine en bois qui existent sur le dit lot.

4° Un autre Lot de Terre situé au même faubourg ayant, mesure française, 31 pieds de face à la rue St. Joseph entre les rues Foucher et des Magasins, sur une profondeur irrégulière, savoir:—100 pieds de profondeur à gauche, à cette profondeur une ligne courante parallèlement à la dite rue St. Joseph et séparant le dit lot de terre de la propriété ci-devant de M. Dague Livaudais, diminue en cet endroit de 11 pieds; la largeur du dit lot de terre, à partir de cette ligne une autre ligne de 19 pieds perpendiculaire à ladite rue St. Joseph courant dans la profondeur, va joindre la ligne de profondeur dudit terrain qui est de 20 pieds et à partir de cette ligne de 20 pieds, une autre ligne de 119 pieds perpendiculaire à ladite rue St. Joseph, va rejoindre ligne de 31 pieds de face à ladite rue, ensemble la maison et la cuisine en bois qui existent sur le dit lot.

5° Un autre Lot de Terre de forme irrégulière, situé au même faubourg dans la rue Foucher, entre les rues Delord et St. Joseph, ayant, mesure française, 47 pieds 8 pouces face à la dite rue Foucher, 100 pieds de profondeur côté gauche, sur une ligne droite, 111 pieds, aussi de profondeur de l'autre côté, sur une ligne courant [illegible] dans la profondeur de [illegible] à diminuer la largeur dudit terrain qui est de 20 pieds 5 pouces seulement, sur la ligne du fond, ensemble une vieille maison et cuisine en bois existant sur le dit lot de terre.

Conditions: Les esclaves payables du cinquième comptant, et la balance à un an; et les lots de terre un cinquième comptant, et la balance à 1 et 2 ans, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

— Aussi, le même jour—

1° Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, rue Foucher entre les rues Delord et St. Joseph, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face, sur 117 pieds 9 pouces de profondeur avec les bâtisses qui existent dessus consistant en:

Une maison nouvellement bâtie divisée en 4 appartemens et 2 cabinets, avec dépendances &c.

2° Charles, nègre créole âgé de 28 ans, bon charretier.

Conditions—Les mêmes que ci-dessus.

N. B. Les actes seront passés chez Felix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le mercredi 15 janvier à la Nouvelle Bourse à midi, un **TERRAIN** situé rue des Marais, entre Dumaine et St. Philippe, ayant 34 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent construites, consistant en une maison briquetée entre poteaux, divisée en 5 appartements dont 4 à feu, galerie et cabinet, cuisine en bois, puits, d'après un plan fait par Allou d'Hémécourt, député voyer, exposé à la Bourse.

De plus—Un Terrain situé rue des Marais, entre Dumaine et Ste. Anne, ayant 36 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur; dans le fond il y a une maison brique entre poteaux, divisée en deux appartemens, puits, &c.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Felix de Armas, not. public, aux frais des acquéreurs. 31 déc

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, Jeudi 22 Janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

UNE SUPERBE PROPRIETE, située rue de l'Hôpital, entre Bourbon et Dauphine, laquelle consiste en un beau terrain, ayant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure français, borné d'un côté par la propriété de Manite Jason, f. d. c. et de l'autre par celle de [illegible], et sur lequel il existe deux maisons portant les Nos. 121 et 123, lesquelles sont briquetées entre poteaux et couvertes en [illegible]; le logement est vaste et peut par sa distribution convenir à plusieurs familles; les deux dites maisons sont toujours bien louées et procurent net un intérêt de 8 p. 0/0 sur un capital de $8000, et peut être considérablement augmenté à peu de [illegible].

Les conditions de la vente sont: ¼ comptant et le reste en trois paiement égaux, en billets endossés à 6, 12 et 18 mois du jour de la vente, conservant hypothèque spéciale sur l'objet vendu jusqu'au final paiement. Les frais d'acte de vente &c. de même que le pavage des banquettes de la ville seront à la charge de l'acquéreur, et la vente passée chez Mr. T. Seghers, not. pub.

N. B.—La vente de la dite propriété aura lieu soit en seul lot ou en deux, d'après le plan de division qui en a été fait par Mr. J. Pilié, voyer de la ville, lequel sera [illegible] à la bourse, où l'on peut aller le voir. 30 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu lundi, 20 janvier, à la Bourse Hewlett, à midi, les emplacemens suivans, avantageusement situés, pour y bâtir des maisons de résidences, ou des magasins de détails, formant l'encoignure des rues des Français et Casacalvo.

No. 1, un lot de terre situé au faubourg Marigny, mesurant 30 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 63 pieds 11 1-3 pouces de profondeur.

No. 2, un lot de terre situé dans le même faubourg, et adjoignant le No. 1, mesurant 31 pieds 11 1-3 pouces de face à la rue des Français et à la place Washington, sur 76 pieds 7 pouces de profondeur.

No. 3, formant l'encoignure, adjoignant le No. 2, mesurant 32 pieds de face à la rue des Français et à la place Washington, sur 76 pieds 7 pouces de profondeur à la rue Casacalvo, conformément au plan déposé à la Bourse.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 4 janvier

PROPRIETE A VENDRE.

UN superbe terrain situé au bayou St-Jean, de forme irrégulière ayant quarante pieds de face au bayou sur environ trois cents quatre pieds de profondeur et ouvrant dans la profondeur.

Cette propriété est très avantageusement située près le pont et du coté de la ville. Cet emplacement est le plus élevé des environs, il y a sur ce terrain une grande bâtisse en bois pouvant servir comme maison de jardinier ou laitier, emplacement qui conviendrait très bien à l'un ou à l'autre. Il y a dans ce terrain un excellent puits alimenté par une ou plusieurs fortes sources d'eau venant du fleuve, ce qui fait un des principaux revenus de l'emplacement par la quantité d'eau qui s'y débite toute l'année.

Cette propriété est pour être vendue à l'amiable; si au quinze janvier prochain, on n'en a pas disposé, elle sera mise en vente ce même jour, à la Bourse Hewlett, à midi.

Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux à Antoine Gentil, ou à L. G. Sassinot, rue St-Louis, No. 90.

18 déc—☞ L. G. SASSINOT.

ETABLISSEMENT DE MACHINE A VAPEUR, *No. 120, rue de la Nouvelle-Levée, encoignure St. Joseph.*

LE soussigné informe le public qu'il est prêt à construire toutes espèces de machine à vapeur. Il fournira des ouvrages en fer, des fontes de cuivre et de fer, et fera en ce genre toutes sortes de réparations pour les bateaux à vapeur. Les ordres seront exécutés avec promptitude. Il espère que le public continuera à le patroniser.

J. F. OSBORN.

N B Il a maintenant en main: 1 machine de 15 1-2 pouces à cylindre; 1 do. 11 1-2 do. do.; 1 do. 7 1-2 do. do.; 1 do. 6 1-2 do. do. 17 déc—6m